

## **ANGOLA : LES PROCÉDURES DOUANIÈRES**

Les conventions internationales	Membre de l'Organisation Mondiale du Commerce Signataire de l'Accord international sur le café
La coopération économique internationale	Membre de l'Union africaine (UA) Membre de la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) Membre du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) Membre de la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) Membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)
Les barrières non-tarifaires	Parmi les barrières non tarifaires figurent la lourdeur bureaucratique, la corruption, les longs délais de contrôle des marchandises en douane et la législation sur les produits agricoles et alimentaires.
Les droits de douane et les taxes à l'importation	6,95% Pour plus de détails sur les tarifs douaniers, voir le site des Douanes (en portugais).
La classification douanière	Oui
Les procédures d'importation	<p>Le processus d'importation de marchandises en Angola prend du temps et est très bureaucratique. La Banque mondiale classe l'Angola parmi les pays ayant les procédures d'importation les plus longues au monde dans la catégorie «Trading Across Borders ». Il est conseillé aux exportateurs étrangers de se renseigner sur les courtiers en douanes et sur leur expérience en importation lors de la sélection d'un distributeur. Les réglementations angolaises en matière d'importation sont sujettes à des changements périodiques qui obligent les exportateurs étrangers à rester en contact étroit avec leur importateur / distributeur pour éviter les retards dans l'entrée des douanes.</p> <p>Les importateurs doivent être enregistrés auprès du ministère du Commerce pour la catégorie de produits qu'ils importent. Seules les entreprises enregistrées peuvent demander une licence d'importation, qui est requise pour les importations de produits sensibles tels que les aliments, les dispositifs médicaux, les produits pharmaceutiques, les intrants agricoles. Afin de minimiser les problèmes douaniers et les retards, les sociétés étrangères doivent s'assurer que leur distributeur angolais éventuel détient le statut d'importateur pour la catégorie de produits appropriée et possède une expérience dans l'importation et la représentation de produits internationaux. Une entreprise importatrice compétente aura le rôle d'un courtier en douane ou travaillera avec un courtier en douane agréé. Seuls les courtiers en douane agréés par le gouvernement angolais peuvent traiter les documents douaniers pour les importations. Les tarifs des courtiers personnalisés sont réglementés et ne peuvent dépasser 4% de la valeur CIF du produit, bien que le taux moyen soit de 2%.</p> <p>La documentation requise pour l'importation en Angola comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La facture originale de transport aérien (AWB) / Connaissance (BL)</li> <li>• La facture commerciale originale (liste des codes HTS pour chaque article)</li> <li>• La liste de colisage</li> <li>• Le certificat de chargement angolais délivré dans le pays d'expédition</li> <li>• Le certificat d'importation et / ou certificat phytosanitaire délivré par le ministère compétent, si nécessaire en fonction du produit</li> <li>• Le certificat de chargement angolais</li> <li>• Les envois à destination des ports angolais exigent un certificat de chargement (Certificado de Embarque) délivré par l'agent autorisé du Conseil national des chargeurs angolais (CNCA) dans le pays d'origine.</li> </ul> <p>Pour plus d'informations, rendez vous sur le site internet de la Direction générale angolaise des impôts.</p>
Importer des échantillons	L'importation d'échantillons requiert l'autorisation des Douanes.
Pour plus d'informations	Direction nationale des douanes Portail commercial de l'Afrique

